



Municipalité
De
Montpreveyres

Réponse de la Municipalité au postulat
de M. Camille Dewarrat
« Modification de la durée de stationnement
de 2 places sur la rue du Village »
Rapport-Préavis municipal N° 12/2021

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

En sa séance du 8 octobre 2020, le Conseil général a accepté et renvoyé à la Municipalité le postulat de M. Camille Dewarrat intitulé « Modification de la durée de stationnement de 2 places sur la rue du Village ». Et voici son texte :

Postulat
Motion

**Modification de la durée de stationnement de 2 places
sur la rue du Village.**

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Ces 2 places de stationnement se situent au droit du trottoir qui longe la parcelle 141, entre le chemin de la Combe et notre accès.

postulat
de motion
Par cette *de motion*, je demande :

- que la Municipalité étudie l'opportunité de modifier la durée de stationnement de 2 places de stationnement sur la rue du Village.

Montpreveyres, le 8 octobre 2020

Camille Dewarrat

Objet du présent rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de M. Camille Dewarrat «Modification de la durée de stationnement de 2 places sur la rue du Village», déposé le 8 octobre 2020 et envoyé à la Municipalité pour étude et rapport.

Après un examen attentif de la situation des deux places de stationnement de la rue du Village en amont de la croisée avec le chemin de la Combe, la Municipalité privilégie le maintien du concept actuel avec une durée de stationnement uniforme de 4h00 sur l'ensemble du village et des aménagements complémentaires explicités ci-après.

Rappel historique

- 7 décembre 2006, le Conseil général a accepté la demande de crédit pour la sécurisation des axes routiers du village par la mise en place de mobilier urbain, et notamment le marquage au sol, les bacs à fleurs et la signalisation.
- 9 octobre au 7 novembre 2007, une enquête publique ouverte dont l'intitulé global est «Aménagements routiers / Création de places de parc / Création de trottoir» est adoptée et permet notamment de recourir au stationnement alterné sur la chaussée pour modérer le trafic le long de la rue du Village et de la route A l'Allamand.
- 25 juin 2015, le Conseil général accepte la demande de crédit pour financer les aménagements de places de stationnement pour véhicules légers et utilitaires sur la rue du Village. Création d'une quinzaine de places de parc en face de l'arrêt de bus et instauration de zones de parcage à durée limitée avec la mise en place d'un système de macarons pour du stationnement de longue durée.
- Le 9 février 2016, enquête publique pour la mise en place de stationnement privilégié sur toutes les places de stationnement, rue du Village, route A l'Allamand, durant 30 jours avec recours possible à la Cour de droit administratif et public (CDAP). Les mesures évoquées ne font l'objet d'aucune opposition ou remarque.

Depuis lors, les zones de stationnement à durée limitée sont clairement délimitées (marquages au sol, panneaux de signalisation). Les places de stationnement sont destinées aux véhicules légers et non pas aux camionnettes, camions et autres véhicules de plus de 3,5 tonnes. Une possibilité de stationnement leur est offerte sur les places «véhicules utilitaires» à l'entrée du village côté Moudon en face des bâtiments à vocation «industrielle» (anciennement Cobelux).

Globalement, le concept des places de parc alternées, comme modérateur du trafic sur la rue du Village, a fait ses preuves. Les deux places dont il est question jouent pleinement leur rôle à l'entrée sud de la rue du Village.

Mesures complémentaires

La Municipalité a fait installer en août 2020, deux miroirs au débouché du chemin de la Combe dans les deux sens qui favorisent la visibilité dans le carrefour.

Elle a demandé au propriétaire de l'entreprise sise parcelle 1035 de s'engager à prendre les dispositions nécessaires afin que la visibilité ne soit plus entravée par des véhicules plus hauts et plus larges que la norme.

Des bacs à fleurs délimitant cette zone de stationnement sont disposés à présent de telle sorte que des gros véhicules ne pourront se parquer sur ces emplacements.

Conclusion

Vu les éléments invoqués dans le présent rapport, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le rapport-préavis no 12/2021 de la Municipalité présenté le 7 octobre 2021,
- ouï le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Camille Dewarrat qui demande d'étudier l'opportunité de modifier la durée de stationnement de 2 places de stationnement sur la rue du Village.

Adopté en séance de Municipalité le 3 septembre 2021

Municipal en charge du dossier : M. Philippe Thévoz

Au nom de la Municipalité
Le Syndic * La Secrétaire
 
Philippe Thévoz * Vitalia Torny

